
Adresse du conseil général et du comité de surveillance de Bretteville (Calvados) qui félicitent la Convention d'avoir fait tomber sous la hanche de la loi les têtes des conspirateurs, lors de la séance du 2 prairial an II (21 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général et du comité de surveillance de Bretteville (Calvados) qui félicitent la Convention d'avoir fait tomber sous la hanche de la loi les têtes des conspirateurs, lors de la séance du 2 prairial an II (21 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 496;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27229_t1_0496_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 2 Prairial An II

(Mercredi 21 Mai 1794)

Présidence de PRIEUR (de la Côte-d'Or)

La séance est ouverte à onze heures du matin.

1

Les membres composant le conseil général et le Comité de surveillance de Bretteville (1) félicitent la Convention nationale d'avoir fait tomber sous la hache de la loi les têtes des conspirateurs qui l'environnoient; ils jurent de lui faire un rempart de leurs corps au moindre danger, et de ne jamais cesser de combattre pour l'indivisibilité de la République.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Bretteville, s.d.] (3).

« Citoyens représentants,

C'est en vrais républicains, en bons sansculottes et en ennemis nés de la tyrannie que nous allons vous parler : Pourquoi ne le ferions-nous pas ? Est-ce le peu de citoyens qui composent notre commune qui nous en ôterait le droit ! Une petite commune fidèle aux principes et à l'autorité légitime n'a-t-elle pas plus de droits à la bienveillance de ses législateurs qu'une plus grande qui s'est montrée rebelle. Est-ce notre faute à nous si nous sommes nés sous le chaume ! Nos cœurs en sont-ils moins embrasés du feu sacré de la liberté et de l'amour de la patrie ! les vœux simples et naïfs des habitants des campagnes valent bien les flagorneries d'un faiseur de belles phrases, qui souvent ne fait paraître la vertu que sur ses lèvres pendant que le crime est concentré dans son cœur.

Convaincus comme nous le sommes, Citoyens représentants, que vos travaux consolident notre bonheur et la félicité publique, nous vous prions de les continuer sans interruption et nous vous félicitons d'avoir fait tomber sous la hache de la loi les têtes des conspirateurs qui vous environnaient. Puissent tous nos frères posséder nos sentiments; ils vous aimeraient, vous feraient un rempart de leurs corps au moindre danger, et se

réuniraient à nous pour maintenir l'indivisibilité de la République et pour exterminer le dernier des tyrans. S. et F. ».

J.-B. CHAUVIN (*maire*), N. SAVOYE (*agent nat.*), B. BAUCHE, TYPHAIGNE, LÉCHALUPÉ, Ch. PERCHÉ, [et 31 signatures illisibles].

2

Les administrateurs du département des Basses-Alpes félicitent la Convention nationale de la découverte de ce complot qui, en un seul jour, devoit détruire notre liberté, et réédifier le trône de la tyrannie.

Ils demandent vengeance, et invitent la Convention nationale et le Comité de salut public à poursuivre dans ses replis tortueux ce complot dont rien n'égale la noirceur, et à ne laisser échapper à la justice nationale aucun des conjurés.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité de salut public (1).

3

La Société populaire et la municipalité de Saint-Martin-d'Extréaux (2) félicitent la Convention nationale sur sa sagacité à découvrir les complots, et sur la fermeté à faire punir les conspirateurs, et demandent qu'on fasse disparaître de leur commune le nom de Saint-Martin qui leur retrace le nom du fanatisme, pour y substituer celui de Jars-la-Montagne. Elle invite la Convention à ne quitter la boussole du gouvernement qu'à la paix, et à en dicter les conditions.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux Comités de division, de correspondance et d'instruction publique (3).

4

Les membres composant la Société populaire de Doubs-Marat, ci-devant Saint-Hippolyte, dé-

(1) Calvados.

(2) P.V., XXXVIII, 13.

(3) C 305, pl. 1142, p. 11.

(1) P.V., XXXVIII, 13. M.U., XL, 42.

(2) Loire.

(3) P.V., XXXVIII, 13.